

Prudence est mère de sûreté – Mot d’ouverture de l’Ombudsman André Marin

Le rapport que je présente aujourd’hui fait une mise en garde. Tout a commencé par une tragédie dans laquelle trois personnes innocentes ont été tuées car un homme a pris la terrible décision de conduire, alors que son taux de sucre dans le sang était dangereusement bas.

Pour cette déplorable décision, Allan Maki a été traduit en justice, dûment inculpé et condamné pour conduite dangereuse ayant causé la mort. Le système a fonctionné comme il le devait.

Mais le récit que je fais dans mon rapport porte sur un système qui n’a pas fonctionné comme il l’aurait dû – à savoir le système qui est censé surveiller les problèmes de santé comme ceux de M. Maki, afin de contribuer à la sécurité routière pour tous les Ontariens. C’est alors que ce récit tragique tourne à la triste farce administrative : bien que M. Maki ait causé la mort de trois personnes, le ministère des Transports n’a suspendu son permis de conduire que 18 mois plus tard.

Pour les membres de la parenté des victimes qui ont porté plainte à mon Bureau, ceci a ajouté l’insulte à la blessure innommable qui leur avait déjà été infligée. La question méritait d’être posée : si le système n’avait pas réagi et suspendu le permis de conduire de M. Maki, comment pouvons-nous lui faire confiance et croire qu’il surveille les autres conducteurs potentiellement dangereux?

Depuis 1968, en Ontario, les médecins sont tenus de signaler au ministère des Transports les patients atteints de problèmes de santé susceptibles de rendre dangereuse leur conduite automobile.

Mais cette exigence n’est d’aucune valeur si elle n’est pas suivie d’effet. Ou si elle prête trop à confusion. Ou si elle se résume à une paperasserie qui circule, se perd, ou ne fait jamais l’objet d’un suivi.

Cette enquête n’avait pas pour objectif de réouvrir l’investigation, ni de blâmer M. Maki. Nous savons que le système a failli dans son cas. Notre but était de recommander des moyens de garantir qu’il fonctionne avec efficacité à l’avenir.

Ceci m’amène à l’aspect positif de cette histoire. Le ministère des Transports a accepté toutes mes recommandations et a entrepris de mettre en œuvre certaines d’elles. En plus de revoir d’anciens formulaires périmés et d’améliorer la formation interne, il travaillera avec des intervenants comme l’Association canadienne du diabète pour mieux sensibiliser le public et la communauté médicale à la sécurité des conducteurs et à son lien avec le diabète. Il a déjà affiché

des renseignements sur son site Web à propos des normes d'évaluation des problèmes médicaux, renforçant ainsi la sensibilisation et la transparence.

Comme l'a souligné l'un des experts que nous avons consultés dans le cadre de notre enquête, le gouvernement a effectué des campagnes efficaces et très médiatisées de sensibilisation du public pour lutter contre la conduite en état d'ébriété. Il est grand temps qu'il fasse de même pour informer les Ontariens du comportement que doivent adopter les personnes atteintes de problèmes de santé afin de conduire de manière responsable. Le message doit être clair, les règles doivent être draconiennes et appliquées uniformément, et les autorités médicales et policières doivent montrer qu'elles prennent le problème très au sérieux.

J'ai l'espoir que ces mesures contribueront grandement à renforcer la sécurité sur les routes de l'Ontario pour nous tous.